0260850H
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE ETIENNE-JEAN LAPASSAT
105 AVENUE CHATEAU FLEURY
26100 ROMANS SUR ISERE
Tel : 0475702202

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3-1

Annule et remplace l'acte n° 3 - 2026-2027

Année scolaire : 2026-2027

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 14/09/2026

Réunie le : 21/09/2026

Sous la présidence de : Agnes Vincent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 04/11/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

KOESIO copieur Admin. Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de maintenance de 5 ans concernant un nouveau photocopieur pour équiper l'administration de l'Etablissement. Le coût de maintenance s'élèvera à 0,0029 € la copie en noir et 0,029 € la copie en couleur, et la facturation se fera chaque fin de trimestre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Vincent
Prénom : Agnes
Signé le : 28/09/2026 07:44:30

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.